

Vacances apprenantes : 3 000 élèves en bénéficient en Seine-Maritime

Publié par Paris-Normandie

3-4 minutes

Samedi 22 août 2020, **Jean-Michel Blanquer** s'est rendu au centre de vacances du Porteau, à Talmont-Saint-Hilaire (Vendée), qui accueille des jeunes dans le cadre du dispositif Vacances apprenantes. L'occasion pour le ministre de l'Éducation nationale faire le point sur ce dispositif et sur la rentrée scolaire. « *Les Vacances apprenantes, c'est fondamental, a-t-il déclaré. Nous voulons aller plus loin dans le futur car c'est quelque chose qui permet l'épanouissement des enfants mais aussi la bonne consolidation des apprentissages. Ça correspond à la vision que nous avons, à savoir qu'elle englobe l'enfant dans son temps scolaire, mais aussi dans son temps périscolaire et dans son temps de détente.* » En Seine-Maritime, comme dans l'Eure, de nombreux jeunes bénéficient de ce dispositif. **Olivier Wambecke**, directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) de Seine-Maritime, en explique les contours.



A partir de 1€

L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

- Accès à 100% des contenus sur le site web
- Votre journal et ses suppléments en version numérique

JE M'ABONNE

70 écoles de Seine-Maritime

Sur quels critères ont été sélectionnées les écoles qui participent aux Vacances apprenantes ?

Olivier Wambecke : « Initialement, ce sont toutes les écoles, les collèges et les lycées qui sont concernés par le dispositif. Après, ce sont les établissements eux-mêmes qui choisissent s'ils veulent participer à l'opération. Les équipes pédagogiques constituent alors

des projets qui répondent au cahier des charges émis par l'Éducation nationale. À côté de cela, les autorités académiques accompagnent certaines équipes, comme celles des Zones d'éducation prioritaire (ZEP) ou celles des zones rurales – pour les enfants les plus isolés. Ensuite, tous les élèves sont incités à venir, notamment ceux qui ont pris du retard pendant le [confinement](#), ou ceux qui ne partent pas en vacances. Cette année, 70 écoles de Seine-Maritime participent, contre une quinzaine l'an passé. Et 3 000 élèves sont concernés cet été. »

Les élèves qui passent de l'école primaire au collège, ou du collège au lycée à la rentrée disposent-ils d'un dispositif spécifique ?

« Oui, les élèves des classes dites "charnières" sont particulièrement concernés. Dans ce contexte, le ministère a souhaité que les élèves puissent consolider leurs connaissances. Le contenu pédagogique est renforcé. Pour les futurs 6e par exemple, ils peuvent être accueillis dans leurs collèges de secteur et faire des jeux de piste pour découvrir les locaux. Mais il n'y a pas de modèle unique. Chaque établissement travaille comme il le souhaite. »

Quelles mesures sanitaires sont mises en place dans les établissements pour la rentrée 2020 ?

« À la rentrée, il n'y aura pas de reprise de l'enseignement à distance. Et à l'heure actuelle, le protocole sanitaire est le même que communiqué avant les vacances, au mois de juillet. L'idée est d'accueillir tous les enfants sur le temps scolaire dans le respect des gestes barrières. La distanciation physique est privilégiée, mais si ce n'est pas possible, les enfants devront porter un masque. »